

Extrait de procès-verbal

Séance ordinaire du 7 novembre 2017, point #15.04



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL ou COPIE DE RÉOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **7 novembre 2017** à 19 heures. Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert

Siège #2 - Dominique Goulet-Roy

Siège #3 - Catherine Rodrigue

Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet

Siège #5 - Louison Busque

Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale, assiste également à cette séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2017-11-165**

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons

membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame Catherine Rodrigue et accepté à l'unanimité de proclamer Saint-Philibert municipalité alliée contre la violence conjugale.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Philibert, ce **9 novembre 2017**:

Mme Maryse Nadeau, directrice générale